

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
8 novembre 2023

PUBLIE LE : 01 DEC. 2023

Délibération du Bureau syndical n°BS/231108-1 : Souscription d'un prêt auprès de la banque postale

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre à dix-huit heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le deux novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

PRESENTS

FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, ASSESSEUR
MAREIL SUR MAULDRE	Blandine BOUZERAND, 1ERE VICE PRESIDENTE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, ASSESSEUR
POISSY	Georges MONNIER, 4EME VICE PRESIDENT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT Serge MIRABELLI, 2EME VICE PRESIDENT

ABSENTS EXCUSES

ACHERES	Camille VAUR, SECRETAIRE
CHAMBOURCY	Didier GUINAUDIE, 3EME VICE PRESIDENT
HOUILLES	Florence DUFOUR, ASSESSEUR
VILLENES-SUR-SEINE	Virginie ALBAR, ASSESSEUR

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Nombre de membres du Bureau	:	10
QUORUM	:	6
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

OBJET : SOUSCRIPTION D'UN PRÊT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

RAPPORTEUR : Le Président

VU la délibération n° 060622-4 du 9 juin 2022 par laquelle le Comité Syndical a donné délégation au Bureau pour négocier les emprunts du syndicat ;

VU l'avis favorable du bureau syndical réuni le 8 novembre 2023 ;

VU l'offre commerciale de la Banque Postale ;

CONSIDERANT la nécessité pour le SIVOM de recourir à un emprunt de 150 000 euros, afin de financer des investissements pour la section « fourrière » et la section « vignes » ;

LE BUREAU SYNDICAL, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par la Banque Postale et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE le Président à signer avec la Banque Postale le contrat de prêt aux conditions suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 150 000 euros
- Durée du contrat de prêt : 10 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2034

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- Montant : 150 000 euros
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 10/01/2024, en une fois avec versement automatique à cette date.
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,28%
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle (échéance : le 1^{er} jour du mois)
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle avec un préavis de 50 jours calendaires.

Commission

Commission d'engagement : 0.20% du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le versement des fonds.

Taux effectif global : 4,33% l'an, soit un taux de période de 1,082% pour une durée de période de 3 mois.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Banque Postale.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 11/12/2023
Transmis en Préfecture et affiché le 11/12/2023

Pour Extrait Conforme

Daniel LEVEL

Président du Syndicat Intercommunal

